

**Publication des données essentielles mentionnées au dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 pour les subventions d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros.**

- Pour l'exercice 2024 :

**1° Informations relatives à l'autorité qui attribue les subventions :**

<b>Nom de l'autorité administrative</b>	Société des grands projets (SGP)
<b>Numéro d'inscription au répertoire des entreprises</b>	SIREN : 525 046 017
<b>Date de la convention</b>	Subventions octroyées en 2024
<b>Référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention</b>	Références internes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour l'Institut Paris Région : 2023CONV482S02</li><li>- Pour Boutique Club Emploi : 2024CONV191 ; 2024CONV143 ; 2023CONV441</li></ul>

**2° Informations relatives aux attributaires des subventions :**

**2-1 - Subvention attribuée à l'Institut Paris Région :**

<b>Nom de l'attributaire</b>	Institut Paris Région
<b>Numéro d'inscription au répertoire des entreprises</b>	SIRET : 849 810 155 000 10

**2-2 - Subvention attribuée à Boutique Club Emploi :**

<b>Nom de l'attributaire</b>	Boutique Club Emploi
<b>Numéro d'inscription au répertoire des entreprises</b>	339 470 387 000 38

**3° Les informations relatives aux subventions :**

**3-1 - Subvention attribuée à l'Institut Paris Région :**

<b>Objet de la subvention</b>	<p><b>Objet de la convention cadre :</b> Définir le cadre d'intervention et les engagements réciproques pluriannuels entre les Parties qui seront déclinées dans des conventions d'application</p> <p><b>Objets des conventions d'application :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2024 : attribution d'un montant de subvention de 50 000 euros à l'IPR</li> </ul>
<b>Nature de la subvention</b>	Subvention de projets/d'action
<b>Date de la subvention et les conditions de versement</b>	50% du montant de la subvention est versé à la signature de la convention annuelle d'application et 50% en fin d'année sur présentation d'une facture
<b>Numéro unique de référencement attribué (si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises)</b>	Néant

**3-2 - Subvention attribuée à Boutique Club Emploi :**

<b>Objet de la subvention</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) 12 000 euros accordés pour soutenir l'action de la Boutique Club Emploi face aux mutations économiques de démobilitation de chantiers du Grand Paris Express (2023CONV441)</li> <li>2) 24 000 euros accordés pour permettre à la Boutique Club Emploi de poursuivre son expérimentation mis en œuvre dans le cadre de la Sécurisation des parcours de reclassement du lot 1 de la Ligne 16 et de modéliser sont intervention opérationnelle « poursuite de parcours et maintien de l'emploi ». (2024CONV143)</li> <li>3) 10 000 euros accordés pour permettre à Boutique Club Emploi de faire un état qualitatif auprès des acteurs de terrain œuvrant dans le champ de l'insertion, dans la mise en</li> </ol>
-------------------------------	---

	œuvre opérationnelle et structurelle des clauses d'insertion sociales des marchés de la SGP. (2024CONV319)  Versement de subventions pour un montant total au titre de l'année 2024 de 46 000 euros.
<b>Nature de la subvention</b>	Subvention de projets/d'action
<b>Date de la subvention et les conditions de versement</b>	Chaque subvention est versée dans un délai de trente jours suivant le dépôt d'une facture sur CHORUS PRO de la part de Boutique Club Emploi, cette facture étant émise dans un délai de trente jours suivant la signature de chaque convention.
<b>Numéro unique de référencement attribué (si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises)</b>	Néant

- Pour l'exercice 2025 :

### 1° Informations relatives à l'autorité qui attribue les subventions

<b>Nom de l'autorité administrative</b>	Société des grands projets (SGP)
<b>Numéro d'inscription au répertoire des entreprises</b>	SIREN : 525 046 017
<b>Date de la convention</b>	Subventions octroyées en 2025
<b>Référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention</b>	Références internes : - Pour l'Atelier Parisien d'Urbanisme : 2025CONV327

**2° Informations relatives aux attributaires des subventions :**

**2-1 - Subvention attribuée à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) :**

<b>Nom de l'attributaire</b>	Atelier Parisien d'Urbanisme
<b>Numéro d'inscription au répertoire des entreprises</b>	784 237 539 00068

**3° Les informations relatives aux subventions :**

**3-1 – Subvention attribuée à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) :**

<b>Objet de la subvention</b>	Soutenir l'action de l'APUR sur les travaux conduits en lien avec les nouveaux quartiers des gares du Grand Paris Express. Ces travaux multiples à l'initiative et portés par l'APUR permettront de mieux comprendre l'impact du Grand Paris Express sur les mobilités des usagers. Versement de la Société des grands projets d'un montant de 140 000 euros pour l'année 2025.
<b>Nature de la subvention</b>	Subvention de projets/d'action
<b>Date de la subvention et les conditions de versement</b>	Dépôt d'une facture sur Chorus Pro, versement par la SGP de la subvention après
<b>Numéro unique de référencement attribué (si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises)</b>	Néant